

PARIS (MPE-Média) - Dix dossiers ont été présentés le 11 janvier à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) suite à la clôture de la première étape de l'appel d'offres « Éolien en mer », lancé le 12 juillet 2011, annonçant hier conjointement à Bercy Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports, François Baroin, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et Éric Besson, ministre auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique.

Les ministres situent la réception de ces offres «Éolien en mer» dans le cadre du Grenelle Environnement, visant à porter à 23 % de la consommation d'énergie la part des énergies renouvelables en 2020.

Ils notent que le gouvernement a engagé pour cela depuis 2007 «une politique sans précédent en faveur du développement d'énergies nouvelles (éolien, photovoltaïque, biogaz, méthanisation», précisant que l'énergie éolienne en mer, et plus généralement les énergies marines, devraient contribuer à produire 3,5 % de la consommation d'électricité pour alimenter plus de 4,5 millions de foyers.

«Cela implique la construction d'une capacité éolienne off-shore de 6 GW à l'horizon 2020», ajoute Bercy, qui souligne que l'appel d'offres reposait sur trois principes : «produire de l'électricité à un coût maîtrisé, développer une véritable filière industrielle, respecter l'environnement et les usages existants du domaine maritime.»

Ce premier appel d'offres portait sur la construction et l'exploitation d'une capacité maximale de 3GW dans cinq zones issues d'une concertation de deux ans avec l'ensemble des parties prenantes. Cela correspond à environ 500 à 600 éoliennes qui verront le jour progressivement entre 2015 et 2018, période annoncée comme étant celle de la mise en service industrielle des installations zone par zone.

Les candidats, qui pouvaient déposer leurs offres jusqu'à aujourd'hui 14h, ont répondu présent pour concrétiser cet ambitieux programme. Les dix offres déposées jusqu'à hier vont maintenant être instruites par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui rendra ses conclusions aux ministres pour une décision en avril 2012.

Éolien en mer: Dix offres déposées

Écrit par Administrator

Mercredi, 11 Janvier 2012 23:23 - Mis à jour Dimanche, 30 Octobre 2016 11:17

Les projets seront sélectionnés selon 3 critères, à savoir d'une part la qualité du projet industriel et social (40% de la note finale), d'autre part le prix d'achat de l'électricité proposé (40%), enfin le respect de la mer et de ses usages (20%), précisent les ministres.

Bercy estime l'impact économique et social à environ 10.000 emplois et 10 milliards d'euros d'investissement industriel. Soit «une opportunité unique pour l'industrie et les bassins d'emplois situés sur le littoral, en particulier pour le développement des activités portuaires et les chantiers navals», perspective qui n'est pas sans provoquer une part de satisfaction en haut lieu: «nous voulons faire du développement de l'éolien offshore l'opportunité de créer en France une filière industrielle d'excellence. Nous nous réjouissons que les consortiums concurrents aient d'ores et déjà affiché des perspectives d'emplois en France très significatives. De l'ordre de 10.000 emplois pourraient être créés dans notre pays», répètent les ministres à qui veut l'entendre.

Jo Gatsby